

Lire, comprendre et adopter la nouvelle réglementation de l'étiquetage CLP

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module e-learning s'adresse :
aux managers souhaitant comprendre les évolutions réglementaires ;
aux salariés devant maîtriser les nouveaux pictogrammes ;
à toute personne exposée aux risques chimiques sur son lieu de travail.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera, notamment, capable de :

- identifier les nouveaux étiquetages de produits (symboles, mentions de danger...);
- comprendre les règles d'étiquetage ;
- reconnaître les dangers ;
- travailler en sécurité.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 15 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

Nouveaux pictogrammes, nouvelles classes de danger, nouvelles étiquettes... Depuis janvier 2009, la mise en application progressive du règlement CLP modifie sensiblement les repères et les habitudes des utilisateurs qui doivent être formés. Ce module permettra à l'utilisateur de comprendre les règles d'étiquetage, de se familiariser avec les nouveaux pictogrammes et les mentions de danger afin d'utiliser les produits en toute sécurité.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

- I – Le règlement CLP
- II – L'étiquette
Les pictogrammes
Les mentions de dangers
Les conseils de prudence
- III – La fiche de données de sécurité
Qu'est-ce qu'une FDS
Structure d'une FDS

Partie 2 : Évaluation

À l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées